

CERCRID (UMR CNRS 5137)
Faculté de Droit de Saint-Etienne
avec le concours de **LASAIRE**

Mardi 3 et mercredi 4 mai 2016

Colloque
**« Réformer le Code du travail,
pour quoi faire ? »**

Université Jean Monnet
Auditorium de la Maison de l'Université
10 rue Tréfilerie, Saint-Etienne



Présentation

Depuis quelques mois, le droit du travail et le Code du travail font l'objet d'intenses débats, qui dépassent très largement le milieu des juristes du travail. Le contexte international et européen marqué par une concurrence accrue entre les systèmes juridiques pousse à la dérèglementation et la « flexibilisation » des droits du travail dans nombre de pays. Les rapports foisonnent, les réformes se sont multipliées et le gouvernement a annoncé une refonte d'ampleur du code du travail dans les deux ans. Un projet de loi portant sur le temps de travail et la médecine du travail doit être soumis au Parlement dès le printemps 2016.

Le Code du travail doit être modernisé et simplifié, mais qu'entend-on par là ? S'il y a un consensus sur la nécessité d'agir sur la lisibilité des textes afin d'améliorer leur applicabilité concrète, des conceptions très différentes s'affirment quant à la reformulation pouvant être opérée des équilibres fondamentaux du droit du travail (place de la négociation collective, sécurités des travailleurs, pouvoirs de l'employeur).

Le colloque doit permettre de préciser les enjeux des projets de réforme du droit du travail en cours. Pour favoriser les discussions, le colloque est organisé en tables rondes, composées chacune d'un juriste de droit du travail mais aussi d'économistes, de syndicalistes ouvriers, de dirigeants d'entreprises ou responsables RH, etc., de manière à ce que soient présentés et mis en débat l'ensemble des intérêts à prendre en compte.

Il se présente sous la forme de tables rondes autour des trois questions fondamentales en discussion en vue d'une réforme du code du travail :

- **Contrat de travail et licenciement** : est-il nécessaire de construire un nouveau type de contrats de travail et quelles garanties doivent accompagner la rupture du/des contrats de travail. Les garanties légales en matière de rupture devraient-elle être modulées selon l'ancienneté du salarié, la taille et la situation de l'entreprise, ainsi que le préconisent certains ? Les indemnités de rupture doivent-elles être plafonnées ?
- **Temps de travail et santé du salarié** : dans quelle mesure peut-on concilier les revendications patronales de flexibilité du temps de travail avec l'indispensable protection de la santé et la sécurité des salariés, ainsi que la nécessaire conciliation « vie personnelle/vie professionnelle » ?
- **La négociabilité des normes en droit du travail** : jusqu'où le champ de la négociation collective peut-il s'étendre et quelles articulations entre les niveaux des normes peuvent être imaginées ?

Inscriptions - Tarifs

Inscription obligatoire. Merci de retourner le bulletin d'inscription avant le 22 avril 2016.

Entrée payante : 80 € (droits d'inscriptions + déjeuner du 4 mai)

Entrée gratuite pour les membres du CERCRIID, les universitaires invités, les étudiants, les doctorants, et les syndicalistes.

Dîner au restaurant le 3 mai : 40 €

Pour les avocats, colloque validé au titre de la formation continue des avocats (3 demi-journées).

Mardi 3 mai - 13h30-18h00

Ouverture : Michèle COTTIER, Présidente de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne

Accueil : Mathieu DISANT, Professeur à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, Directeur du CERCRID

14h00 - Présentation du thème

Jean PELISSIER, ancien Directeur de l'Institut d'études du Travail de Lyon

14h20 - Le cadre de la réflexion : le contexte européen

- Emmanuelle MAZUYER, Directrice de recherche au CNRS, CERCRID

- Joël DECAILLON, Vice-président exécutif de LASAIRE, ancien secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats

15h00 - 17h45 - Première table ronde : Contrat de travail et licenciement

Introduction : Olivier FAVEREAU, économiste, Professeur émérite à l'Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense

Animation : Laurène GRATTON, Professeur à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, CERCRID

Participants : Hugues BERTRAND, économiste (LASAIRE), ancien directeur du CEREQ - Emmanuel DOCKES, Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense - Bernard AUGIER, représentant CGT au Conseil supérieur de la Prud'homie - Thierry BOURGERON, DRH de GL Event - Jean-Luc LETENO, avocat au barreau de Lyon

Discussion avec la salle

19h30 - Dîner convivial au restaurant

Mercredi 4 mai - 9h00-18h00

9h00 - 12h30 - Deuxième table ronde : Temps de travail et santé des salariés

Introduction : Marc VERICEL, Professeur à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, CERCRID - Geneviève PIGNARRE, Professeur à l'Université de Savoie

Animation : Florence DEBORD, Maître de conférences à l'Université Lumière Lyon 2, CERCRID

Participants : Pascal LOKIEC, Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense - Michel DEBOUT, Professeur émérite de médecine légale et du droit de la santé - Hervé GARNIER, secrétaire national de la CFDT - Philippe CLEMENT, avocat au barreau de Lyon

Discussion avec la salle

12h30 - Déjeuner (buffet sur place)

14h00 - 16h45 - Troisième table ronde : La négociabilité des normes du droit du travail

Introduction : Antoine LYON CAEN, Professeur émérite à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, avocat aux Conseils

Animation : Sylvaine LAULOM, Professeure à l'Université Lumière Lyon 2, CERCRID

Participants : Jacques FREYSSINET, économiste (LASAIRE), ancien Directeur de l'IRES, Président du conseil scientifique du Centre d'Etudes de l'Emploi - Bernard BOSSU, Professeur à l'Université Lille 2 - Patrick QUINQUETON, Conseiller d'Etat - Marie-Alice MEDEUF ANDRIEU, secrétaire confédérale de FO - Jean-Christophe SCIBERRAS, Directeur des relations sociales du groupe Solvay, Président honoraire de l'Association nationale des DRH - Patrick LEPAGNEUL, DRH de Biomérieux EMA et France

Discussion avec la salle

16h45 - Après le débat...

Commentaires et questions : Jean-Cyril SPINETTA, Président de LASAIRE, ancien PDG d'Air France

Conclusion : Antoine JEAMMAUD, ancien Professeur à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne et à l'Université Lumière Lyon 2, ancien Directeur du CERCRID

